

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1974

présenté par
M. Véran

ARTICLE 10

Après l'alinéa 20, insérer l'alinéa suivant :

« 7° La mise en œuvre des décisions prises par les instances régionales du conseil mentionné à l'article L. 612-1 dans le domaine de l'action sociale visant à faciliter le règlement des cotisations et contributions sociales. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.